

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 1 juin 2021

CP2021_06_26
id. 5718

Le 1 juin 2021, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.

*Nombres de membres de la commission permanente : 19
Quorum : 7*

Sont présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme MAURIEGE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

Sont représentés :

M. BEQ (pouvoir à Mme JALAISE), M. BESIERS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme NEGRE (pouvoir à M. WEILL)

Sont absents :

Mme LE CORRE

Considérant la vacance de siège de M. MARDEGAN, Vice-Président,

Le quorum légal est atteint, en application de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 modifiée par la loi n° 2021-160 du 15 février 2021 prorogeant l'état d'urgence sanitaire, la commission permanente peut valablement délibérer.

DÉLIBÉRATION

**POLITIQUE DÉPARTEMENTALE
POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SPORT ET DES LOISIRS**

EN TARN-ET-GARONNE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Dans le cadre de la politique départementale pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'Assemblée départementale a approuvé, par délibération du 21 avril dernier, les enveloppes « thématiques » d'aide aux acteurs du territoire départemental pour 2021 pour un montant global d'intervention de 1 398 805 € et a donné délégation à la commission permanente pour les ventiler entre les différents opérateurs, sur propositions de la 5^{ème} commission d'étude « éducation, enseignement supérieur et sport ».

Les propositions de subvention aux associations suivent les principes du règlement départemental des subventions aux associations, voté en 2017.

La 5^{ème} commission s'est réunie le 13 avril dernier pour examiner les dossiers reçus dans le cadre des politiques suivantes :

- **développement du sport pour tous :**

- subventions de fonctionnement pour les clubs et comités départementaux ;
- subventions pour l'achat de matériel sportif ;
- subventions aux clubs participant à la politique du « Loisirs des jeunes » ;

- **sport événement** pour le soutien aux clubs et comités sportifs départementaux dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives à caractère récurrent ou unique et novateur ;

- **sport performance :** octroi de subventions aux sportifs individuels et équipes de haut niveau ;

- **soutien du sport scolaire :** octroi de subventions de fonctionnement à l'UNSS et l'USEP et championnats scolaires.

Un montant global d'attribution de subventions de 1 363 776 € a été proposé et il appartient à la commission permanente d'examiner les tableaux joints en annexe.

Pour toutes subventions supérieures à 23 000 € (comités de foot, rugby, UNSS et Fédération Française d'athlétisme) et pour les clubs de haut niveau, les conventions pour chaque association sont annexées.

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574, sous-fonction 32 du budget départemental.

La situation de l'enveloppe budgétaire est à ce jour la suivante :

- Autorisation d'engagement 2021	1 398 805 €
- Dépenses engagées à ce jour	30 000 €
- Engagement à la présente commission	1 363 776 €
- Reliquat	5 029 €

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 5 avril 2017 relative à la politique de soutien aux associations,

Vu l'avis de la 5ème commission « éducation, enseignement supérieur et sport », réunie le 13 avril 2021,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, au titre de la politique pour le développement du sport et des loisirs en Tarn-et-Garonne, l'attribution des subventions départementales aux associations, aux organismes et aux particuliers relevant du secteur sportif selon le détail figurant dans les tableaux annexés pour un montant global de 1 363 776 € ainsi réparti :
 - sport pour tous.....366 436 €
 - sport événement.....107 400 €
 - soutien au sport scolaire.....39 100 €
 - sport performance.....850 840 €
- Précise que ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 6574 sous-fonction 32 du budget départemental ;

- Approuve, les conventions de subventionnement correspondantes à conclure entre le Département de Tarn et Garonne et les associations dont le montant des subventions est supérieur à 23 000 € ;
- Autorise Monsieur le Président, à signer au nom et pour le compte du Département, les dites conventions.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC